



Commission consultative du tourisme
DS - SG
Case postale 3962
1211 Genève 3

N/réf. : MDE

Genève, le 5 décembre 2018

Rapport d'activité législature 2014-2018
4ème année
(1^{er} juin 2017 - 31 mai 2018)

1. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 6, 7 et 7A de la loi sur le tourisme (I 1 60), du 24 juin 1993.

2. Compétences légales de la commission

Aux termes de l'article 7A de la loi sur le tourisme, la commission consultative du tourisme a pour tâches :

- a) de conseiller la fondation sur l'évolution souhaitable de la politique du tourisme;*
- b) d'aider la fondation dans l'accomplissement de la réalisation des buts de la loi.*

La commission consultative du tourisme peut donc proposer des objectifs de développement à la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Elle peut également aider la fondation dans l'accomplissement de la réalisation des buts de la loi.

Elle peut en outre définir des thèmes à approfondir, permettant d'atteindre les objectifs de développement économique de ladite Fondation.

La commission consultative du tourisme est composée de 11 à 19 membres, représentants de tous les milieux intéressés, désignés par le Conseil d'Etat en fonction de leurs compétences, pour une législature, renouvelable une fois. Elle est présidée par un membre du conseil de fondation, à l'exclusion du président. A l'exception du membre du conseil de fondation qui préside la commission consultative, les membres du conseil de Fondation ne peuvent siéger dans la commission.

Le directeur général de la Fondation assiste aux séances.

Elle se réunit au moins 3 fois par an, sur convocation de son président, ou à la demande de deux tiers de ses membres.

3. Activités de la commission

Pour rappel, il a été convenu que la Commission consultative du tourisme prendrait garde à ne pas se lancer dans l'élaboration de cahiers de doléances ou de discussions touchant aux conditions-cadres générales sans liens directs avec le tourisme. En outre, au 1^{er} janvier 2017, le Conseil d'Etat a procédé au renouvellement du conseil de fondation de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C), pour une durée de 4 ans. Monsieur Yves Menoud en est devenu le Président. Il a donc quitté sa fonction de Président au sein de la commission et a été remplacé par M. Mehdi Derouazi.

Durant la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, la Commission consultative du tourisme s'est réunie à quatre reprises, soit les 6 juin 2017, 19 septembre 2017, 21 novembre 2017 ainsi que le 27 mars 2018.

Au cours de cette période, la Commission a terminé son étude entamée lors des années précédentes concernant « les fausses perceptions sur Genève ». L'excellent travail fait par ce groupe dont l'objectif était la rédaction d'une liste de questions/réponses sur les fausses perceptions des Genevois sur leur ville a été intégré sur le site de Genève Tourisme et relayé par les différents réseaux sociaux.

La Commission a également fait un suivi de l'édition des Fêtes de Genève 2017 en relation avec les informations transmises par le Directeur Général, M. Philippe Vignon. De nombreuses inquiétudes et remarques ont été transmises à ce dernier sur l'évolution de cette manifestation estivale.

Genève Tourisme et Congrès est par ailleurs régulièrement sollicité par des organisateurs de congrès afin de pouvoir bénéficier de lieux d'exceptions sur Genève. Avec le concours de M. Berchtold, un travail de recensement des nombreuses salles disponibles au sein des musées membres de l'Association des *Musées* et Centres d'art Genevois (AMCAG) est prévu, afin de pouvoir les mettre à disposition des congressistes à travers le bureau des congrès.

Les différents Directeurs de département de Genève Tourisme vont venir tour à tour présenter leur dicastère ainsi que les différents travaux en cours. Pour la période en question, la Directrice du « Tourisme Information Center » Natacha Raccimolo est venue présenter son équipe ainsi que son travail.

En outre, les différents membres de la Commission ont pu être informés des différents événements qui ont jalonné les activités de la Fondation Genève Tourisme et Congrès. Des sujets aussi divers que la fin de la collaboration avec M. Philippe Vignon et les États Généraux du tourisme ont été abordés.

4. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie.

Ce dernier planifie et coordonne l'établissement de l'ordre du jour avec le Président de la commission, établit le procès-verbal des séances et assure le suivi des décisions d'ordre général, publie les communiqués de presse validés par la commission.

5. Frais de la commission

Le total des jetons de présence versés ou à verser en application de l'article 24 RCOF au 31 mai 2018 s'élève F 3'217.50 au total.

Aucun jeton de présence n'a été versé pour tâches extraordinaires, ni aucun remboursement de frais (articles 25 et 28 RCOF).



Mehdi Derouazi
Président de la Commission consultative du tourisme